

# ZAC COMMUNAUTAIRE RAVEL MASSENET OUTREAU

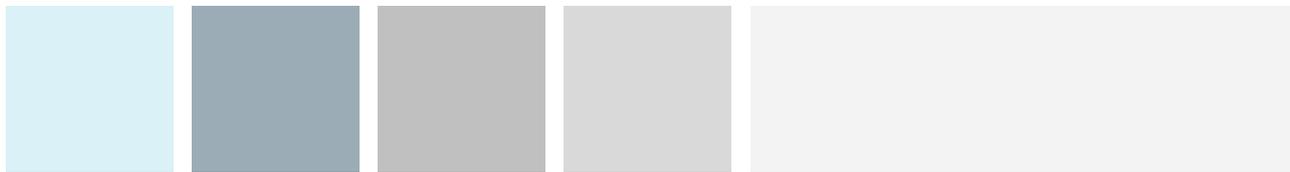
BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

ETUDE D'IMPACT

Janvier 2017

---





## SOMMAIRE

1	MODALITES ET DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC	4
2	BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - REMARQUES EMISES SUR LE REGISTRE	5
3	BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - CONCLUSIONS	5

## 1 MODALITES ET DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application des articles L.122-1 et R122-11 du code de l'environnement, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement concernant le projet d'aménagement de la ZAC Ravel Massenet a été mis à la disposition du public par la commune d'Outreau et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

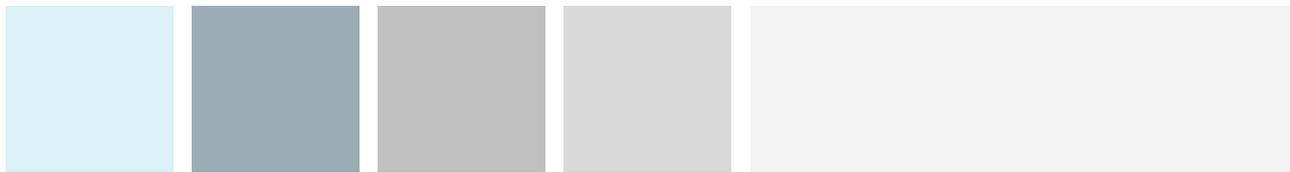
Conformément aux articles précités, un avis précisant les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact est paru dans la Voix du Nord et la Semaine dans le Boulonnais du 21 décembre 2016 au 23 janvier 2017. En outre, ce même avis a été affiché à la Mairie d'Outreau et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, aux lieux habituels d'affichage administratif.

Cette mise à disposition s'est déroulée du 21 décembre 2016 au 23 janvier 2017 à la Mairie d'Outreau et au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

L'ensemble des modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2016 ont été réalisés.

Il a été procédé à une mise à disposition du public, d'un dossier comprenant :

- 1/ Etude d'impact relative au projet
- 2/ La demande d'autorisation
- 3/ Indication des autorités compétentes pour prendre la décision et indication des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet
- 4/ Les avis émis par une autorité administrative



Des registres permettant au public de formuler ses observations ont été ouverts à cet effet à la mairie d'Outreau et au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, pendant la durée de la mise à disposition.

Les renseignements relatifs à l'ensemble de l'opération ont pu être obtenus auprès de la mairie d'Outreau et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, maître d'ouvrage de l'opération.

A l'expiration du délai de la mise à disposition prévu par l'arrêté, les registres ont été clos et signés par le Vice-Président à l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais le 23 janvier 2017.

## 2 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC – REMARQUES EMISES SUR LE REGISTRE

Les registres ouverts au public lors de la mise à disposition de l'étude d'impact de la ZAC Ravel Massenet du 21 décembre 2016 au 23 janvier 2017 n'intègrent pas de remarques consignées directement sur les registres ou de courriers adressés à la municipalité d'Outreau et à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, joints au registre.

## 3 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - CONCLUSIONS

En l'absence de remarques en 2017, le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, n'appelle pas à faire évoluer le projet.